

Gérer et sécuriser la mixité TVA au sein d'un GE

Contexte

L'année 2021 aura été marquée par un grand pas en avant en matière de mixité fiscale. En effet, le 10 février 2021, l'administration fiscale a publié un rescrit fiscal ouvrant la possibilité d'accueillir au sein d'un même Groupement d'Employeurs des adhérents assujettis, redevables ou exonérés de la TVA et ce, sans encourir de « contamination fiscale ». Différentes conditions ont été posées à cette occasion, rendant cette opération possible mais fortement encadrée.

Tel est l'objet de cette formation-flash qui permettra d'aborder la portée de ce rescrit ainsi que l'ensemble des questions pratiques qui se posent à l'évocation d'un tel projet.

Objectifs pédagogiques et compétences visées

➔ Etre capable de :

- Comprendre le principe de la mixité fiscale d'un GE, sa portée et ses conséquences dans la gestion quotidienne de votre association



Prérequis

Connaître les mécanismes généraux d'assujettissement et d'exonération TVA.

Date :

06/05/2022

9h30 - 12h

Durée :

2h30 de formation

Lieu :

A distance

Public visé



- Permanents salariés d'un GE
- Administrateurs d'un GE

1 - Les éléments de contexte : quelques rappels

- Le principe de la lucrativité des activités d'un GE
- La situation antérieure au rescrit
- L'évolution : de la jurisprudence communautaire au rescrit fiscal

2 - La portée du rescrit : la mixité fiscale

- Le principe de l'exonération fiscale des prestations de services du GE : des conditions strictes
 - Activités exonérées pour motif d'intérêt général ou hors champ de la TVA
 - Activités mixtes et affectation des prestations de services
- Les limites à la mixité TVA
 - Intérêts distincts selon la nature du GE
 - Les mesures prudentielles
- La mise en œuvre de la mixité TVA
 - Les incidences en matière de gestion comptable (comptabilité analytique, refacturation...)
 - L'adaptation des documents juridiques du GE (statuts, règlement intérieur...)

Formateurs

Conseillère juridique - CRGE
Formatrice en droit du travail

Avocat à la Cour et Maître de conférences à l'Université de Toulouse. Pierre FADEUILHE s'est spécialisé, depuis de nombreuses années, dans les aspects juridiques des Groupements d'Employeurs, et intervient au sein du CRGE comme expert juridique associé.

Charlène MARTIN

Pierre FADEUILHE



PIERRE FADEUILHE
AVOCAT

Moyens pédagogiques et techniques

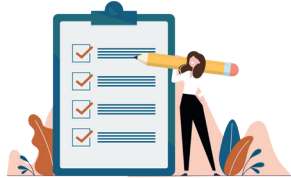
Formation en distanciel combinant une pédagogie active d'appropriation des apports théoriques et des séquences pratiques

- Analyse de documents
- Cas concrets
- Exercices

Suivi et évaluations



Mises en situation, échanges de bonnes pratiques



Evaluation de la satisfaction : questionnaire à l'issue de la formation

La formation répond aux dispositions de l'article L.6313-2 du Code du travail et peut à ce titre être prise en charge par l'OPCO au titre du plan de développement des compétences.

Coût pédagogique



200 € nets de TVA
par stagiaire (GE adhérent 2022)

260 € nets de TVA
par stagiaire (GE non adhérent 2022)

Contact pédagogique

Ludovic DESILES
formation@crge.com

Contact administratif

Céline GUIGNARD
formation@crge.com

Chaque participant devra disposer de l'équipement informatique lui permettant de suivre la formation en distanciel dans des conditions optimales : écran, caméra et système audio de qualité et liaison internet stable avec bande passante supportant image et son.

Référent Handicap : Contactez-nous au 05 49 88 25 57 pour toute adaptation.

